

**6 février 2014**

La CAP des inspecteurs des affaires maritimes était présidée par Madame Brigitte Thorin, adjointe au responsable de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire.

Le quorum est atteint. La CGT est désignée comme secrétaire de séance.

Mme Thorin présente un nouveau membre de la CAP, représentant de l'administration, Bruno ROUMEGOU, directeur adjoint DIRM NAMO, délégué aux activités maritimes. Il remplace M. Vermeulen, directeur DIRM NAMO.

## **Approbation des procès-verbaux des CAP du 19 février 2013, 19 juin 2013**

Les PV des CAP des 19 février et 19 juin 2013 ont été corrigés pour prendre en compte les remarques des organisations syndicales. Ils sont approuvés en l'état.

Le procès-verbal de la CAP du 5 décembre est en cours de signature.

## **Mouvements**

Lors de la CAP du 5 décembre, la CFDT avait fait suspendre la nomination des adjoints au chef de Centre de Sécurité des Navires en raison de l'aberration qui consistait à nommer des IAM adjoint devant des IPAM.

La DAM a retravaillé le sujet et propose d'ouvrir les postes d'adjoint au macro grade. Cela permettrait d'ouvrir d'autres postes pour les A+. Les publications de postes d'adjoint se feront lors des prochains mouvements. Les nominations se feront à effectifs constants. Pour les CSN n'ayant pas de cadre A+ hormis le chef de centre, il n'y aura pas de poste d'adjoint ; ce sera lors de mouvement dans ces centres que le poste d'adjoint sera publié.

L'administration espère également par ce biais, favoriser la mobilité. La CFDT fait remarquer que s'il n'y a pas de compensation financière, la mobilité vers les CSN déficitaires n'est pas assurée. L'administration doit affiner sa proposition pour donner une cotation à ces postes d'adjoint.

### **1<sup>er</sup> niveau : mutation au 1<sup>er</sup> mai 2013 (sauf mention contraire)**

Nom .....	service d'origine .....	service d'accueil.....	observations .....	Poste n°
RATSIVALAKA Catherine	DIRM Nantes.....	CETMEF DT .....	.....	.....

### **2<sup>e</sup> niveau : mutation au 1<sup>er</sup> mai 2013 (sauf mention contraire)**

Nom .....	service d'origine .....	service d'accueil.....	observations .....	Poste n°
CONAN Arnaud.....	DGITM.....	DIRM Nantes/CSN Concarneau .....	.....	148300
LE BERRE Cécile .....	DGITM.....	DGALN .....	.....	145531

La CFDT fait remarquer que des candidatures arrivent en retard par le fait de la méconnaissance des circuits des personnels militaires. En effet, le poste de chef de Centre de St MALO a été désigné 10mn à la précédente CAP, puis retiré après la pause café, une candidature n'ayant pas été prise en compte. Une autre candidature n'a pas pu être traitée, car elle n'a pas été remise au DIRM d'origine et est arrivée en retard à la DIRM d'accueil. La CFDT fait remarquer qu'il est important que toutes les candidatures pour un poste soient connues le jour de la CAP pour éviter des déceptions et des suspicions de la part des intéressés.

Une candidature a reçu un avis défavorable pour les raisons suivantes : « Le candidat n'a pas pris contact avec le service d'accueil. Profil trop éloigné du poste ». Il est recommandé à tous les candidats de prendre contact avec le service d'accueil pour porter leur candidature.

## Questions diverses

### Intégration dans le corps des attachés et des ITPE

Mme THORIN nous annonce que la première réunion de travail avec les organisations syndicales des deux corps d'accueil et du corps des IAM est prévue le 6 mars prochain. Le calendrier fixé à ce jour par l'administration prévoit alors une intégration début 2015.

Ces travaux se feront par le biais des Comités Techniques Ministériels.

Les modalités d'accès à l'un ou l'autre des corps pour les IAM dépendent du mode de recrutement dans le corps des IAM. Les IAM recrutés par la voie de l'option administrative seront intégrés dans le corps des attachés, ceux recrutés par la voie technique iront dans le corps de ITPE, l'IAM option scientifique ira dans le corps des ITPE, les anciens AGEMA (directeur de Lycée Maritime) dans le corps des attachés. Les différents travaux qui doivent précéder cette intégration concernent également les nouvelles modalités de recrutement dans les corps dits «MER». Si pour les IAM option administrative, la voie de recrutement sera certainement celle des IRA, pour les IAM option technique, le mode de recrutement est encore à définir et à élaborer.

LA CFDT/UNSA demande de quelle manière les CSN vont être armés à l'avenir sachant que les corps techniques militaires (OCTAAM) et civils (IAM) vont être intégrés dans des corps qui leur permettront des carrières plus attractives.

La DAM répond qu'elle est elle-même inquiète et qu'elle travaille à ce sujet en faisant un état des lieux de l'armement des CSN, afin de présenter aux futures recrues des perspectives attractives. Ce travail se fait en considérant les missions actuelles.

La CFDT tiendra au courant de l'évolution du dossier tous les IAM par le biais de bulletins d'informations qui leur seront envoyés régulièrement.

### Présentation de la IFSEEP en remplacement de la PFR.

Mme THORIN nous présente ensuite la nouvelle Indemnité de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique de l'État (IFSEEP), qui va être appliquée en remplacement de la PFR.

Cette indemnité comprendra deux parts :

- une principale qui tiendra compte de la fonction, de l'expertise, des sujétions particulières du poste, mais aussi du parcours professionnel, de l'expérience professionnelle, ...
- un complément indemnitaire annuel, part variable, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

La part principale est versée mensuellement et est revue annuellement. La part complément va de 0 à 10 %, 12 % et 15 % de la part principale pour les catégories C, B et A et est versée annuellement. A termes, ce dispositif devra s'appliquer à tous les fonctionnaires d'état.

La quasi totalité des organisation syndicales ont voté contre ce texte.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site de la CFDT-UFETAM à la rubrique « quoi de neuf » : [www.cfdt-ufetam.org](http://www.cfdt-ufetam.org)

**Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-es CFDT-UNSA :**

**Catherine RATSIVALAKA..... DIRM NAMO.....02 90 08 57 04**  
[catherine.ratsivalaka@developpement-durable.gouv.fr](mailto:catherine.ratsivalaka@developpement-durable.gouv.fr)

**Marie-Françoise EUZEN..... LPM Le Guilvinec.....02 98 58 96 17**  
[marie-francoise.euzen@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-francoise.euzen@developpement-durable.gouv.fr)

**Stéphane KERAUDRAN..... DIRM NAMO.....02 97 37 20 93**  
[stephane.keraudran1@developpement-durable.gouv.fr](mailto:stephane.keraudran1@developpement-durable.gouv.fr)

**Patrice BEAULIEU ..... DDTM 35 .....**  
[patrice.beaulieu@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:patrice.beaulieu@ille-et-vilaine.gouv.fr)